



Lancé en 2015, VersLeHaut est le premier think tank dédié aux jeunes et à l'éducation. Hors du champ partisan, il contribue au débat public à travers des propositions impliquant des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des membres de la société civile.

Un regard sur ce qui marche

Créé à l'initiative de plusieurs acteurs engagés en faveur de la jeunesse, VersLeHaut s'attache particulièrement à valoriser les expériences de terrain réussies, en France, comme à l'étranger. VersLeHaut travaille de manière indépendante, dans un esprit de coopération et d'ouverture.

Dernières publications :

- « La transition pacifique » (juillet 2019)
- « Filles et garçons face au bac : ce n'est pas (forcément) ce que vous croyez » (juin 2019)
- « Européennes 2019 : où sont les jeunes ? » (mai 2019)
- « Décryptage du projet de loi Banquer » (avril 2019)
- « Les 10 grandes tendances de la famille en France » (mars 2019)
- « Les Français et l'école : ce qu'ils pensent, ce qu'ils en attendent » (février 2019)
- « En finir avec les violences éducatives ordinaires : la loi anti-fessée ne suffira pas » (novembre 2018)
- « École : à la recherche d'un nouveau souffle » (novembre 2018)
- « Le point sur la mise en œuvre des réformes pour l'école » (septembre 2018)
- « Ce que les pays du Sud peuvent nous apprendre en matière éducative » (juin 2018)
- « Manifeste pour la responsabilité éducative des entreprises » (juin 2018)
- « Service national universel : pour une dynamique globale » (avril 2018)
- « Contre les fake news, l'éducation plus efficace que la censure » (avril 2018)
- « Ils ne dorment pas assez ! 5 Propositions pour l'éducation au sommeil » (mars 2018)
- « Les jeunes face à la tentation de la « radicalisation ». Que faire ? » (janvier 2018)
- « Égalité femmes / hommes : pour une éducation à la relation » (décembre 2017)
- « Tous éducateurs ! Et vous ? Pour une société éducatrice », Bayard Editions (octobre 2017)
- « Et si les parents devenaient les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté » (octobre 2017)
- « Quelle responsabilité éducative pour les entreprises ? » (septembre 2017)
- « Accueil, besoins & espoirs des mineurs non accompagnés en Europe » (septembre 2017)
- « À l'école de la confiance, quelle place pour les parents ? » (août 2017)
- « Soutenir les familles, le meilleur investissement social » (juin 2017)
- « Le BAC : quels enjeux derrière la réforme ? » (juin 2017)
- « Les chantiers éducatifs du quinquennat » (mai 2017)

Toutes les publications de VersLeHaut sont en libre accès sur www.verslehaut.org

Marc Vannesson, délégué général de VersLeHaut, est à votre disposition pour commenter cette note de décryptage.



Contact presse :

Camille Bussière de Nercy - camille.bussiere-de-nercy@verslehaut.org 01 43 21 24 84 / 06 78 26 59 33

Rentrée 2019 : les chantiers qui attendent Jean-Michel Blanquer

| Sommaire | |
|---------------|------|
| Introduction | p. 4 |
| Les chantiers | p. 6 |
| Conclusion p | . 15 |

Introduction

Après une fin d'année scolaire tendue, ponctuée par la colère d'enseignants réfractaires à la réforme du lycée et par des discussions difficiles autour de la loi pour l'école de la confiance, la rentrée s'annonce cruciale pour le ministre de l'Éducation nationale.

Plusieurs grands chantiers vont marquer l'année scolaire 2019/2020: l'entrée en vigueur de la réforme du lycée et de la réforme du bac, l'instruction obligatoire dès 3 ans, mais aussi les petits-déjeuners gratuits dans les écoles en zones prioritaires... D'autres, comme le dédoublement des classes de CP et CE1 ou le programme « Devoirs faits », initiés en 2018, devraient se poursuivre. On peut s'interroger sur l'avancement d'autres chantiers évoqués pendant la campagne présidentielle mais qui semblent en « stand-by », notamment s'agissant de l'autonomie des établissements scolaires ou de l'évolution de la gestion des ressources humaines.

En cette rentrée 2019, VersLeHaut, le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation, propose à travers sa note de décryptage un tour d'horizon des réformes pour l'école entamées depuis le début du quinquennat et de leur état d'avancement. Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait affirmé que l'éducation était son « combat prioritaire ». Promesse tenue ?

Les chantiers

| | État d'avancement | Bilan et analyse |
|---|--|--|
| | de la mesure | de VersLeHaut |
| Dédoubler les classes de CP et CE1 en REP et REP + pour arriver à des effectifs de 12 élèves/classe | Entre 2017 et 2018, 5 400 classes de CP en Rep+ et 1 500 classes de CE1 en Rep+ ont été dédoublées. Près de 190 000 élèves de CP et CE1 des écoles Rep et Rep+ étudient désormais dans des classes dont les effectifs sont proches de douze élèves. Pour la rentrée 2019, 700 classes de CE1 en Rep+ et 3 200 classes de CE1 en Rep devraient être dédoublées. En septembre, cette mesure devrait bénéficier à 300 000 élèves (soit 20 % d'une classe d'âge). | Mesure phare de l'ère Blanquer, la réforme a été mise en œuvre dans l'urgence pour la rentrée 2017. Mais le dispositif se heurte dans certains établissements à un manque de bâti scolaire. Selon une enquête SNUIPP, le dispositif est globalement apprécié des enseignants: - 90 % des enseignants concernés constatent une amélioration du climat dans la classe - Plus de 7 enseignants sur 10 considèrent que les acquisitions de compétences des élèves sont plus rapides. Selon une étude de la DEPP, les premiers résultats du dédoublement des CP en Rep+ sont |
| Laisser à chaque commune la libre appréciation de la réforme des rythmes scolaires | Près d'1 commune sur 2 était déjà revenue à la semaine de 4 jours lors de la rentrée 2017. A la rentrée 2018, 85 % des communes sont revenues à la semaine de 4 jours. Les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et des Sports ont lancé conjointement le « Plan mercredi » en juin 2018, destiné à assurer une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. | positifs. Cette mesure, attendue par une partie du monde enseignant et surtout par les collectivités locales qui n'avaient pas apprécié la mise en œuvre coûteuse de la semaine de 4,5 jours/semaine, répond davantage à un enjeu politique et budgétaire qu'à une réflexion éducative. Selon l'Association des maires de France, le bilan du « Plan Mercredi » est mitigé car « compliqué administrativement ». Ce retour à la semaine de 4 jours laisse ouvert le chantier des rythmes scolaires, alors qu'en comparaison avec d'autres pays, |

Réformer le bac et le lycée



En cours

Les élèves qui entreront en première en septembre 2019 essuieront « les plâtres » avec la fin des séries S, ES, L remplacées par des spécialités plus diverses. Ils seront les premiers à passer le « nouveau bac » dès la fin de l'année avec les épreuves anticipées.

Le bac 2021 devrait entre autres nouveautés, comprendre un « grand oral » en terminale et 40 % de contrôle continu.

Fin août 2019, le Ministre a annoncé la création d'un comité de suivi de la réforme des enseignements et du bac.

concentre beaucoup d'heures de cours sur peu de jours travaillés.

C'est l'un des enjeux majeurs de cette rentrée.

Les séries induisaient un classement « de facto », la filière S apparaissant comme une série d'excellence, au détriment des autres. Le choix des spécialités a d'ores et déjà conduit à une plus grande diversité, en rebattant les cartes, même si les élèves ont eu tendance à reproduire dans leur choix les séries d'antan.

Véritable rituel, le baccalauréat ne satisfaisait personne entièrement et sa réforme était souhaitée par beaucoup d'acteurs de l'éducation. Ces évolutions du lycée posent de véritables défis sur le terrain, notamment en matière d'emploi du temps. Mais elles semblent être un bon compromis, à condition qu'elles soient bien prises en compte par l'Enseignement supérieur.

Certains syndicats estiment cependant que ce « nouveau bac » va creuser les inégalités sociales en favorisant les élèves issus des milieux les plus aisés : le contrôle continu introduirait des disparités entre établissements et l'oral donnerait « de facto » une prime aux candidats les plus à l'aise avec la langue. Tandis que les lycéens de centre-ville auraient plus de marge de manœuvre dans le choix des spécialités.

Donner aux établissements scolaires une plus grande autonomie



Au point mort

Pendant la campagne, Emmanuel Macron promis aux chefs d'établissement et à leurs équipes davantage de liberté dans l'élaboration de leur projet pédagogique, tout en prévoyant une plus grande liberté de recrutement pour les établissements en zone prioritaire.

Pour l'instant, le gouvernement ne semble pas faire de ce chantier une priorité. Au printemps, un rapport de l'OCDE, publié à partir des résultats de l'enquête PISA, montrait qu'une plus grande autonomie de recrutement des enseignants dans les établissements était un levier efficace dans la lutte contre les inégalités (plus performant qu'une petite réduction d'effectifs dans les classes).

La loi pour l'école de la confiance, adoptée en juillet dernier, en donnant un cadre plus large aux expérimentations et en prévoyant une nouvelle évaluation des établissements, avance — très prudemment — vers une plus grande autonomie.

Pour VersLeHaut, il s'agit d'un chantier à ouvrir, notamment pour lutter contre les difficultés de recrutement et de fidélisation des enseignants qualifiés, particulièrement dans les établissements de Rep/Rep+.

Mettre en place des évaluations nationales en CP, CE1 et 2^{de}



Bien avancée

3 évaluations nationales ont été généralisées à la rentrée 2018, en CP, CE1 et en 2^{de}.

- En CP: 2 évaluations nationales en février et en septembre.

- En CE1: une seule en septembre.

- En 2^{de} : un «test de positionnement » dès la rentrée

Ces évaluations doivent permettre de proposer des moyens humains et matériels adaptés pour remédier aux difficultés qui seront repérées, à condition d'avoir une approche intelligente, qui ne se limite pas à la distribution de bons ou de mauvais points.

Elles sont cependant décriées par une partie des enseignants qui les jugent inutiles, facteurs de stress ou peu exploitables. Revaloriser le statut et la fonction d'enseignant



En cours

Des annonces de primes pour les enseignants en zones extraprioritaires avaient été faites par le Gouvernement en 2018. 2 000 euros devraient leur être versés à la rentrée 2019. Fin août, le Ministre de l'Education Nationale a également annoncé une hausse de 300 euros en moyenne du salaire des enseignants en 2020.

Sur la formation des enseignants, la pour l'école de loi confiance instaure : des dispositifs de « préprofessionnalisation » des étudiants destinant l'enseignement (les étudiants pourront progressivement prendre en charge des classes), la création d'Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPÉ) venant se substituer aux actuelles Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) et du déplacement concours. actuellement en fin de master 1, vers la fin du master 2.

La formation continue devient obligatoire pour tous les enseignants, un décret pris en juin précise que ce sera à raison de 5 journées hors temps scolaire par an.

VersLeHaut rappelle que les réformes éducatives n'auront aucun impact si l'on n'est pas capable d'attirer, de former et de fidéliser les meilleurs talents au service de l'éducation.

La crise des vocations éducatives menace, alors que les concours de l'enseignement ne permettent pas de couvrir tous les postes, notamment dans le 1^{er} degré et dans certaines disciplines.

La plupart des pays forment les futurs simultanément enseignants sur le volet disciplinaire et sur volet pédagogique alors que la France reste très marquée par une approche successive (d'abord la formation disciplinaire, ensuite la formation pédagogique).

Même limitée, cette possibilité de se former au contact des élèves, en parallèle des savoirs théoriques est plutôt une bonne nouvelle pour la France.

Mobiliser des jeunes en service civique pour améliorer la maitrise du langage en maternelle



Au point mort

Cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron n'a pas été explicitement concrétisée, même si de plus en plus de volontaires effectuent des missions de service civique au sein d'établissements scolaires. Les volontaires contribuent notamment au dispositif « Devoirs faits ».

Contrairement au Service National Universel, Emmanuel Macron et son gouvernement se sont peu penchés sur le contenu des missions du Service Civique. Cette annonce de campagne en faveur d'une meilleure maîtrise du langage chez les plus jeunes, était pourtant intéressante dans la perspective d'une plus grande égalité des chances, sachant combien les écarts chez les enfants de 3 an, dans la maîtrise du langage, sont déterminants pour la suite du parcours scolaire...

Revenir sur la réforme du collège



Bien avancée

Depuis la rentrée 2018, date de publication d'un décret du ministère permettant l'assouplissement de la réforme du collège de 2016 : - les collèges sont autorisés à restaurer les classes bilangues - les options latins et grecs sont remises au goût du jour.

Même si elle n'a pas été à proprement abolie, la réforme du collège de 2016 n'aura pas fait long feu.

Mauvaise nouvelle pour les partisans de la continuité des réformes éducatives, ce retour en arrière est apparu comme un geste d'apaisement, alors que cette réforme avait fait l'objet de vives polémiques.

Mettre en place un accompagnement personnalisé des élèves : accompagnement aux devoirs et stages de

réussites



En cours

Depuis 2017, le programme « Devoirs faits » est proposé aux collégiens. Il s'agit de proposer aux élèves qui le souhaitent un accompagnement aux devoirs après la classe, depuis la rentrée 2017.

Le déploiement doit se poursuivre sur les rentées 2019 et 2020. Sont mobilisés des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires, des surveillants, des bénévoles...

Des stages gratuits pendant les vacances scolaires, sur la base du volontariat, ont aussi été proposés aux élèves du CP au CM2, au moins dans les établissements d'éducation prioritaire dès 2017.

La nette priorité donnée au primaire est une bonne nouvelle. Par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, la France dépense 37 % de plus par élève au lycée et 15 % de moins au primaire.

Cependant, selon les remontées de terrain, le dispositif est inégalement mis en œuvre selon les collèges : seuls 20 % des collégiens ont pu bénéficier de la mesure.

Autoriser à nouveau le redoublement



Bien avancée

Le redoublement, même s'il doit rester « exceptionnel », selon les mots du ministre, est une procédure à nouveau autorisée depuis un décret entré en vigueur en février 2017.

L'élève peut désormais redoubler, mais toujours à plusieurs conditions : une seule fois, sur proposition des professeurs, la décision finale revenant aux parents. Le ministre qui revendiquait une « inflexion importante » sur la possibilité de redoubler reste, en réalité, dans la lignée de la loi de refondation de l'école de 2013.

Interdire le portable dans les enceintes des écoles et des collèges



Bien avancée

Une loi en faveur de l'interdiction totale ou partielle du téléphone portable (ainsi que des tablettes, montres connectées...) dans les enceintes des écoles et des collèges dès la rentrée 2018, a été adoptée en juillet 2018 par les députés.

Des exceptions seront toutefois accordées « pour des usages pédagogiques », laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur, ou pour les enfants handicapés.

Depuis 2010, le code de l'éducation instaurait déjà cette interdiction pour les élèves « d'utiliser un téléphone mobile dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges ». Mais jusque-là, l'interdiction était difficile à mettre en œuvre.

A droite, comme à gauche, on a qualifié cette mesure « d'opération de communication qui ne va rien changer ».

Dans les faits, l'interdiction semble avoir été bien reçue par les équipes éducatives et les familles.

Rendre l'école obligatoire dès 3 ans





En cours

L'âge de la scolarité obligatoire va être abaissé de 6 à 3 ans à la rentrée 2019.

25 000 enfants supplémentaires doivent rejoindre dès septembre 2019 l'école maternelle.

800 postes devraient être créés en maternelle.

Aujourd'hui, 96,7 % des enfants sont déjà scolarisés à 3 ans. La loi vise la scolarisation d'une petite minorité d'enfants (26 000) qui risquent de souffrir d'inégalités durables, notamment du fait d'un retard dans l'apprentissage de la langue.

De nombreuses disparités existent sur le territoire, le taux étant par exemple de plus de 93 % à Paris et de moins de 70 % (faute de places) à Mayotte et en Guyane.

La loi vise aussi l'assiduité des plus jeunes puisque l'aménagement du temps de présence l'après-midi, sur demande des parents, est décidé par l'inspecteur, après avis du directeur et de l'équipe enseignante.

Rendre obligatoire la formation de 16 à 18 ans





En cours

Cette mesure, issue du « Plan Pauvreté » et adoptée en juillet dernier, prévoit que les jeunes "décrocheurs" du système scolaire âgés de 16 à 18 ans se verront systématiquement proposer soit un emploi, soit un parcours d'accompagnement ou d'insertion

Attention: confiée aux missions locales, l'obligation de formation ne doit pas entraîner un allongement de la scolarité obligatoire. Il s'agit de trouver pour chaque jeune une solution adaptée à sa situation et à ses besoins, et non pas de « l'enfermer dans un moule. »

sociale et professionnelle, soit une prolongation des études dans un parcours scolaire, soit un apprentissage, soit un service civique...

mission, confiée à Sylvie Une Charrière, députée de Seine-Saint-Denis, et Patrick Roger, conseiller municipal de Strasbourg permettre de définir les contours de cette nouvelle obligation qui devrait entrer en application à la rentrée scolaire 2020. Les préconisations sont attendues pour septembre 2019 et les décrets d'application pour début 2020. Sera d'abord concernée la classe d'âge 2004 qui aura 16 ans en 2020.

Mettre en place des cantines à 1 euro et petits déjeuners gratuits

> NOUVEAUTE RENTREE 2019



En cours

Présentée dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et lancée en avril 2019, la « cantine à 1 euro » a pour objectif de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. Les communes qui s'engagent recevront une aide de l'État de 2 euros par repas. Cela concerne jusqu'à 10 000 communes, avec l'accent étant mis sur les plus défavorisées.

En septembre 2019, les petitsdéjeuners gratuits pour les élèves des quartiers défavorisés – déjà développés dans 8 académies test depuis avril 2019 - devraient être généralisés sur tout le territoire. A terme, ces petits-déjeuners

A terme, ces petits-déjeuners devraient concerner 100 000 enfants.

Plus d'un enfant sur 10 (13 %), scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (Rep et Rep+), arrivent à l'école sans avoir déjeuné.

Six millions d'euros ont été mobilisés pour cette mesure et le montant devrait être doublé pour 2020. Pourtant, l'Association des Maires de France dénonce un effet d'annonce, la grande majorité des communes pratiquant déjà une tarification sociale. L'AMF alerte sur le manque de moyens des communes pour payer la différence, notamment les petites communes rurales.

Revaloriser la voie professionnelle





En cours

A la suite du rapport sur la réforme du lycée professionnel remis en février 2018 par la députée LREM Céline Calvez et le chef étoilé Régis Marcon, certaines mesures devraient être introduites dès la rentrée 2019 : la création de campus professionnels, des formations plus claires, une spécialisation seulement en première et une durée du CAP modulable.

En outre, depuis mai 2018, les lycées professionnels doivent s'intégrer dans un réseau pour faciliter la complémentarité sur le territoire, tout en offrant un meilleur choix aux élèves.

La réforme du lycée professionnel, en parallèle de la réforme de l'apprentissage et de celle du lycée général, doit conduire à une nouvelle perception des filières professionnelles.

Mais cette transformation ne peut pas venir que du monde de l'éducation. Elle implique en premier lieu les entreprises, qui doivent s'engager davantage en faveur de l'éducation et de la formation continue, dans le cadre de la « responsabilité éducative des entreprises ».

Relancer les internats





En cours

En juillet 2019, Jean-Michel Blanquer a dévoilé son plan pour « l'internat du XXIe siècle » dans lequel il entend créer ou rénover 240 internats sur l'ensemble du territoire d'ici 2022 :

- 100 internats seront déployés en zones rurales et de montagne.
- 100 internats d'excellence seront mis en place dans les quartiers prioritaires.
- 40 internats seront développés dans les campus professionnels.

13 000 élèves supplémentaires devraient ainsi être pris en charge.

Perçu par le gouvernement comme un levier de justice sociale et de dynamisme pour les territoires ruraux, cette mesure nécessite un investissement réel.

Au-delà de la question de l'hébergement, c'est l'encadrement éducatif des internes qui est primordial, ainsi que la capacité à créer du lien entre les enseignants et les éducateurs, pour garantir aux jeunes concernés une véritable continuité éducative.

Mettre en place une école plus inclusive





En cours

Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, en charge des Personnes handicapées, se sont donnés pour objectif de construire un grand service public de l'École inclusive dès la rentrée 2019 (qui devrait s'étendre jusqu'en 2022) visant notamment un meilleur accompagnement des familles et la

Sur les 350 000 enfants handicapés scolarisés en France, 80 % le sont en milieu ordinaire (dont 30 % en classes ULIS – Unités localisées pour l'inclusion scolaire).

Mais dans leur grande majorité, ni les classes, ni les professeurs ne sont préparés à les accueillir. Cette réforme pourrait faire évoluer les choses.

création de 3 000 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial).

L'accent sera également mis sur l'amélioration de la formation et des conditions de travail des accompagnants et la création de la plateforme « Cap École inclusive ». 80 000 emplois devraient être pérénnisés.

20 000 enfants supplémentaires devraient être scolarisés cette année.

De fait, les associations saluent le volontarisme de cette mesure mais dénoncent un manque de moyen.

Lutter contre les violences scolaires





En cours

Annoncé fin août 2019, le plan interministériel contre les violences à l'école devrait s'appliquer dès la rentrée.

Parmi les mesures prises : la mise en place d'un référent violence dans chaque académie, la diversification des sanctions, la prise en charge des quelque 1 500 élèves « hautement perturbateurs » qui seront placés en « classe relai » et une présence renforcée des forces de l'ordre à proximité des établissements dans les quartiers de reconquête républicaine.

Bien que la suppression des allocations familiales ait été abandonnée, l'accent demeurera mis sur la responsabilisation des familles en les associant davantage au suivi éducatif de l'élève.

Sur l'année 2019-2020, les établissements devraient également se doter d'un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves (avec une expérimentation dans 8 académies en 2020).

700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire. Si le harcèlement classique a un peu diminué, le cyber-harcèlement lui est en croissance préoccupante : 9 % des collégiens en ont souffert en 2018, contre 4,5 % en 2015.

Par ailleurs, 17 % des enseignants déclaraient avoir été victimes de comportements hostiles de manière répétée au cours de l'année scolaire 2012-2013. Il semble donc vital de reconsidérer l'attention que portée aux enseignants.

Cette réforme va dans le bon sens, mais pour VersLeHaut il est indispensable d'aller plus loin et de reconstruire une alliance éducative beaucoup plus forte au sein de l'établissement, en impliquant tous les adultes mais aussi les jeunes.

Conclusion

L'année scolaire s'annonce chargée pour le ministre de l'Éducation nationale et ses équipes, avec en parallèle la réforme des retraites qui pourrait aggraver les tensions. En août dernier, le ministre déclarait « Ça y est, l'Éducation nationale n'est plus un mammouth, c'est un peuple de colibris » devant les recteurs d'académie et hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Pour renforcer l'agilité des « colibris », lever des blocages persistants et accélérer la transformation éducative, les réformes ne peuvent pas uniquement être décidées « d'en haut ». Elles doivent faire l'objet d'une grande mobilisation de la société civile : l'école ne peut pas répondre seule à l'urgence éducative.

C'est pourquoi, dès novembre 2019, VersLeHaut lancera officiellement une mobilisation générale pour l'éducation: les États Généraux de l'Éducation¹. A travers cette démarche inédite et transversale, la société civile se mobilisera pendant un an sur 7 grands défis éducatifs pour co-construire des propositions concrètes, en associant l'ensemble des parties prenantes: enseignants et éducateurs, parents et jeunes, acteurs associatifs, entreprises et représentants du corps social. Cette démarche portée par VersLeHaut, aboutira à la publication d'un livre blanc de « l'éducation que nous voulons » qui sera remis aux pouvoirs publics en 2021 et au texte d'une « Constitution Éducative pour la France » qui sera proposé au Parlement.

Il est temps de sortir des carcans idéologiques, des pesanteurs institutionnelles, du poids des habitudes pour relancer tous ensemble un pacte éducatif, associant largement les forces vives de notre pays!

¹ Pour plus d'informations sur les États Généraux de l'Éducation, rendez-vous sur <u>www.etatsgeneraux-education.fr</u>

Retrouvez toutes les publications de VersLeHaut sur www.verslehaut.org



Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation contact@verslehaut.org 10, rue Rémy Dumoncel - 75014 Paris - tel : 01 43 21 24 84 www.verslehaut.org







